

COMMUNE DE CORCELLES Près Payerne MUNICIPALITE

Tél. 026/660.25.62 Fax 026/660.17.76 commune@corcelles.ch 1562 Corcelles, le 30 janvier 2024

AU CONSEIL COMMUNAL DE CORCELLES/Payerne

PREAVIS Nº 02/2024

Assainissement de la Rive droite de l'Arbogne – 1^{ère} étape Chemin du Châtelard – Chemin du Mont – Impasse du Petit-Chêne – Rue des Moulins

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. PRÉAMBULE

La Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit pour les travaux d'assainissement des rues mentionnées en titre.

Ces travaux donnent suite au crédit d'étude accordé dans le préavis n° 04/2022.

La géométrie de la superstructure reste inchangée sur les 3 secteurs mentionnés en titre et les travaux y relatif se situent entièrement sur le domaine public. Il n'y a donc pas de procédure particulière à réaliser.

Par contre, les travaux prévus pour l'assainissement et la requalification de l'espace routier de Bitternaz nécessitent une procédure conforme à la loi sur les routes, comprenant une demande préalable auprès des services du canton et une mise à l'enquête publique.

Dès lors, il est prévu de réaliser ces travaux en 2 étapes, soit :

1ère étape: Assainissement du Chemin du Châtelard - Chemin du Mont - Impasse du

Petit-Chêne - Rue des Moulins.

2ème étape: Assainissement et requalification de l'espace routier du Bornalet,

assainissement de l'impasse des Deux-Canaux, de Vuaz Séguin et du

secteur des Condémines.

Cette 1^{ère} étape s'inscrit dans la planification de la mise en séparatif progressive du réseau des collecteurs communaux, visant à éliminer l'apport d'eaux claires parasites à la STEP, ceci conformément à notre PGEE. De plus, le projet de la STEP régionale de l'Eparse à Payerne nous pousse à réaliser un maximum de travaux de mise en séparatif. Ceci nous permettra de réduire drastiquement les eaux claires parasites, facteur déterminant pour réduire les coûts de fonctionnement de la future STEP susmentionnée.

Les conduites d'eau potable existantes seront remplacées et la superstructure sera remise à neuf.

La 2^{ème} étape fera l'objet d'un prochain préavis distinct de celui-ci.

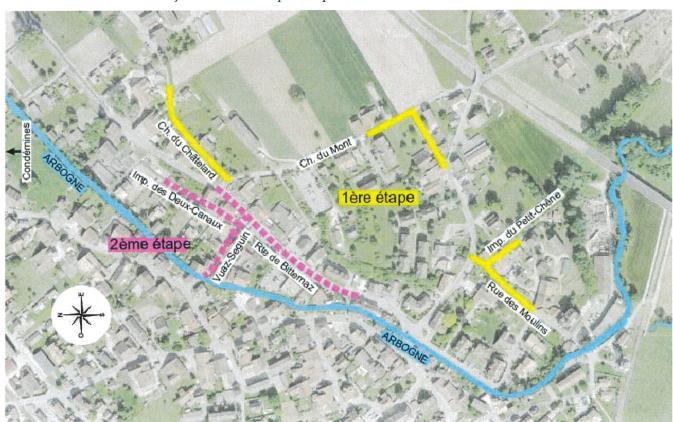
2. DONNEES DE BASE

En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants serviront de base à l'établissement de ces études, soit :

- Cadastre des réseaux souterrains de la commune de Corcelles-près-Payerne et de tiers.
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) établi par le bureau RWB en 2006.
- Plan général d'affection (RPGA), établi par le bureau Fischer et Montavon SA, en 2007
- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA en 2023.

3. OBJET DU PREAVIS

Les divers tronçons de route impactés par les travaux d'assainissement :



Descriptif des travaux

Chemin du Châtelard:

- Création d'un collecteur EU afin de séparer les eaux de la parcelle 2761. Le collecteur existant sera maintenu pour les EC.
- Remplacement de la conduite d'eau potable en fonte Ø125.
- Réfection de la superstructure sur toute sa largeur.

Chemin du Mont:

- Création d'un collecteur EU depuis les deux immeubles sis au chemin du Mont 16 à 22, ceci jusqu'au carrefour avec la route du Chêne. Le collecteur existant sera conservé pour les EC.
- Pose de trois nouveaux candélabres pour améliorer l'éclairage public de la rue.
- Réfection partielle de la superstructure.

Rue des Moulins et Impasse du Petit-Chêne :

- Création d'un collecteur EC. Le collecteur existant sera conservé pour les EU. Ce dernier subira néanmoins un chemisage afin d'assurer son étanchéité et sa pérennité.
- Remplacement de la conduite d'eau potable existante en fonte Ø100 par une nouvelle conduite en fonte Ø150.
- Réfection totale de la superstructure. Le revêtement béton existant sera remplacé par un revêtement en enrobé bitumineux.

4. COÛTS DES TRAVAUX

Les montants prévus pour ces travaux se basent sur des offres reçues et se présentent de la manière suivante :

Chemin du Châtelard

Aménagement routier - génie civil	Fr.	140'000.00
Assainissement EC et EU - génie civil	Fr.	45'000.00
Assainissement eau potable - génie civil	Fr.	35'000.00
Assainissement eau potable - appareillage sanitaire	Fr.	65'000.00
Honoraires (ingénieur – géomètre – expertise bâtiment)	Fr.	40'000.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	Fr.	35'000.00
Total HT	Fr.	360'000.00
TVA de 8.1% (arrondi)	Fr.	30'000.00
Total TTC	Fr.	390'000.00

Honoraires (ingénieur – géomètre – expertise bâtiment) Divers et imprévus (env. 10 %) Total HT TVA de 8.1% (arrondi)	Fr. Fr. Fr.	
Divers et imprévus (env. 10 %)		55'000.00 525'000.00
	Fr.	55'000.00
Honoraires (ingénieur – géomètre – expertise bâtiment)		
	Fr.	45'000.00
Assainissement eau potable - appareillage sanitaire	Fr.	95'000.00
Assainissement eau potable - génie civil	Fr.	35'000.00
Assainissement EU - chemisage de la conduite	Fr.	40'000.00
Assainissement EC et EU - génie civil	Fr.	135'000.00
Aménagement routier - génie civil	Fr.	120'000.00
Rue des Moulins et impasse du Petit-Chêne		
Fotal TTC	Fr.	355'000.00
ΓVA de 8.1% (arrondi)	Fr.	25'000.00
Γotal HT	Fr.	330'000.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	Fr.	30'000.00
Honoraires (ingénieur – géomètre – expertise bâtiment)	Fr.	45'000.00
Eclairage public	Fr.	15'000.00
	Fr.	125'000.00
Assainissement EC et EU - génie civil	<u></u>	

Total TTC des travaux	Fr.	1'315'000.00
Subvention ECA estimée	Fr.	40'000.00

5. RECAPITULATIF

Total TTC	Fr.	526'000.00
TVA de 8.1% (arrondi)	Fr.	40'000.00
Aménagements routiers et éclairage public	Fr.	486'000.00

Total TTC des travaux	Fr.	1'315'000.00
Total TTC	Fr.	314'000.00
TVA de 8.1% (arrondi)	Fr.	24'000.00
Assainissement eau potable	Fr.	290'000.00
Total TTC	Fr.	475'000.00
TVA de 8.1% (arrondi)	Fr.	35'000.00
Assainissement EU et EC	Fr.	440'000.00

6. **FINANCEMENT**

Ces travaux figurent dans le plan des investissements avec le recours à l'emprunt. Il s'agit des positions n° 6 « Deux-Canaux/Vuaz Séguin/**Châtelard** (EU/EC/EP/route) », n° 15 « Rue des Moulins - Imp. Petit-Chêne (EU/EC/EP/route) » et n° 18 « Ch. du Mont (EU/EC/route) ».

A ce jour, les liquidités communales se montent à environ Fr. 4'700'000,-- et la dette communale est de Fr. 8'608'929,--.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est fixé à Fr. 18'000'000,--.

La Municipalité propose de financer ces travaux via un emprunt bancaire de Fr. 1'000'000,-- et le solde par les liquidités communales pour un montant de Fr. 315'000,--.

Elle prévoit d'utiliser l'entier de la réserve 9282.2 « Réserve pour aménagements routiers » à hauteur de Fr. 270'000,-- pour amortir une partie des travaux « aménagements routiers ».

L'emprunt bancaire de Fr. 1'000'000,-- sera négocié aux meilleures conditions du marché et amorti sur une durée de 20 ans.

Au niveau de la comptabilité communale, une distinction sera faite entre l'aménagement routier, qui figurera dans le chapitre routes, l'infrastructure EP qui sera enregistrée dans le chapitre de l'eau et les infrastructures EU-EC qui figureront au chapitre des égouts et épuration.

Les investissements EU/EC et EP, financés par un emprunt, seront amortis par les comptes no 46.331 "Amortissement s/épuration » et 81.3311 « Amortiss. service des eaux », sur une durée de 60 ans. Le solde des investissements routiers sera amorti par le compte 43.331 « Amortissement s/routes », sur une durée de 30 ans.

L'amortissement comptable (Fr. 789'000,-- / 60 ans = Fr. 13'150,-- + Fr. 211'000,-- / 30 ans = Fr. 7'034,--) pour les travaux financés par l'emprunt bancaire ainsi que l'intérêt financier calculé à un taux estimatif de 3 % (Fr. 1'000'000,-- * 3% = Fr. 30'000,--) représentent une charge globale annuelle d'environ Fr. 50'184,--.

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. MM. Olivier Cherbuin et Pierre-André Rapin, municipaux responsables, sont à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis 02/2024, décide :

Art. 1

D'autoriser les travaux pour l'assainissement de la Rive droite de l'Arbogne – 1ère étape - Chemin du Châtelard – Chemin du Mont – Impasse du Petit-Chêne – Rue des Moulins, tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'315'000,-- pour effectuer ces travaux d'infrastructures tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire les subventions de l'ECA.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 1'000'000,--, ainsi que le prélèvement du solde de Fr. 315'000,-- sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'autoriser la Municipalité à amortir une partie des investissements routiers financés par les liquidités courantes par le compte no 43.331 « Amortissement sur routes » par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte no 9282.2 « Réserve pour aménagements routiers ».

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

 $\langle X \rangle$ (LS)

J.F. Pahud

Le Secrétaire: